

Arrêté N° MA-ART-2023-188

OBJET : Arrêté de restrictions temporaires de la circulation et du stationnement à l'occasion de la Fête Notre Dame (braderie et vide-greniers) le dimanche 10 septembre 2023 entre 5 et 20 heures

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ,'

Considérant la demande d'arrêté présentée par le Comité des Fêtes d'Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin d'organiser une braderie et un vide-greniers le dimanche 10 septembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 Le dimanche 10 septembre 2023, la circulation et le stationnement de tous types de véhicules sont interdits entre 5h et 20h (Cf.plan joint)

- o Place de l'Hôtel de Ville, côté pair et impair
- o Rue du 12 juin 1944
- o Rue Traversière
- o Place de l'Eglise y compris du côté du cloître de l'église
- o Rue de Cepari
- o Rue d'Harcourt du n°2 au N°12 et du n°1 au n°9
- o Rue de Villers du n°1 au n°11 et du n°2 au n°8
- o Rue de Caen du n°2 au n°4

Les restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et de gendarmerie.

Article 2 : Le Comité des Fêtes est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : L'organisateur est chargé du respect des consignes de tri des déchets par les exposants et à la remise des lieux dans un état similaire à celui précédant la foire-à-tout.

Le cas échéant, en cas de consignes sanitaires mises en place d'ici le 10 septembre 2023, il est rappelé que le vide-greniers / braderie sera alors soumis aux mêmes règles que les marchés de plein-air.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Madame la Sous-Préfète de Vire,
 - Monsieur le directeur de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey
 - Monsieur le responsable des Bus Verts,
 - Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
 - Monsieur le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
 - Monsieur THERIN, président du Comité des Fêtes d'Aunay-sur-Odon,
 - Madame La présidente de l'UCIA Pré-Bocage,
 - L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Fait à les Monts d'Aunay, le 17 août 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

AUNAY SUR ODON



- Legende:**
- Bastion intentionnel place
 - Sous le drapeau
 - Parcours de découverte
 - Axe de circulation
 - Parcours de découverte
 - Axe de circulation

